



Compagnie d'Arc de Morangis

Club affilié à la fédération française de Tir à l'arc : agrément n°0891148



100 % de cibles
en mousse !

Concours Sélectif au championnat de France

Tir à l'arc Extérieur Distances Nationales et Internationales
Ouvert aux Para-Archers

Le samedi 18 et dimanche 19 Avril 2026



Support du CD 91 – TAE DI (uniquement)

Inscription possible sur l'ensemble des départs

60 places réservées aux archers du 91 sur le départ #4



LIEU : STADE – 19 rue Colette Besson 91420 MORANGIS

DÉROULEMENT :

Départ #	Samedi 18 avril		Dimanche 19 avril	
	1	2	3	4
Ouverture du Greffe	8h00	13h00	8h00	13h00
Inspection du Matériel	8h30	13h30	8h30	13h30
Echauffement – 3 volées	8h45	13h45	8h45	13h45
Début des tirs	A la suite des 3 volées d'échauffement			

MODALITES : Tirs en 2 x 6 volées de 6 flèches, rythme AB/CD, volées de 4 minutes
Distances et blasons conformes aux règlements sportifs et arbitrage de la FFTA

RÉCOMPENSES : Remise des récompenses à partir de 18h00 à l'issue du 4^{ème} départ :

- Aux trois premiers de chaque catégorie sur la compétition
- CD91 : aux trois premiers archers essonnais

INSCRIPTIONS : Chèque à l'ordre du « **CMOM Tir à l'arc** »

Droit d'inscription pour **1 archer** :

- ✓ 1 départ = 11 €
- ✓ 2 départs = 20 €
- ✓ 3 départs = 30 €
- ✓ 4 départs = 39 €

Inscription en ligne : <https://airtable.com/app9dxv71xCo6Pyr/pagC9kEsA5AGyP8Ji/form>

Suivi des inscriptions sur lanseo : <https://www.ianseo.net/Details.php?told=27092>



Ou bulletin à transmettre par courrier ou mail à l'adresse suivante :

MLE Aurélie CARPENTIER, 31 rue de Provence – Bat D – 91600 Savigny s/ Orge

Tel : 06-78-08-72-96

E-mail : ciearcmorangis@gmail.com

Inscription prise en compte à réception du règlement (chèque)

RÈGLEMENT : (sous réserve de la réglementation FFTA en vigueur le jour du concours)

- Tenue conforme aux règlements sportifs et arbitrage de la FFTA
- Justificatifs prévus au règlement de la FFTA
- Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration de flèches carbone, de bris et/ou de vol de matériel.

BUVETTE à votre disposition pendant toute la durée du concours



Morangis
COMMUNE DU GRAND PARIS